

Le Août 2010



Le week-end djellaba de Mmes Woerth et Boutin

ON ne le dit pas assez, mais le travail de Florence Woerth pour le compte de L'Oréal n'a pas toujours été de tout repos. Du 14 au 17 mai 2009, par exemple, l'ex-directrice de la recherche et de l'investissement de la société Clymène a dû se coltiner un long week-end de labeur en Tunisie. Un séjour VIP tous frais payés dans le cadre des 6^{es} rencontres des Femmes de Méditerranée, organisées par l'homme d'affaires et de réseaux tunisien Hosni Djemmali, proche du président Ben Ali et pédégé du groupe hôtelier Sangho. Parmi les partenaires de cette escapade, l'association Echanges franco-tunisiens, présidée par l'ex-député UMP invalidé Georges Fenech.

Le noble objectif de ces rencontres : monter des réunions de travail entre femmes d'influence issues des deux rives de la Mé-

diterranée. La très méditerranéenne Florence Woerth a ainsi pris place au sein d'une délégation d'une quarantaine de superwomen (Marie-Odile Amaury, la belle-sœur du Président Christine Sarkozy, etc.), emmenées par l'ex-ministre Christine Boutin, mais comportant aussi quelques accompagnateurs de choix, à commencer par le mari de la même Boutin, Louis. Et tout ce beau monde a bossé très dur, comme en témoigne le programme des réjouissances que « Le Canard » a retrouvé.

Premier jour : arrivée à Djerba, « cocktail de bienvenue », « installation dans les bungalows » et « dîner tunisien au buffet » du chic hôtel Sangho. Eprouvant. Menu du deuxième jour : « petit déjeuner en terrasse », « départ pour Tataouine », « excursion dans les villages berbères », « déjeuner sous la tente », « baignade », « balnéo-

thérapie » et, de retour à l'hôtel, re-cocktail et re-dîner. Bref, une deuxième journée de boulot tout aussi harassante.

Et le troisième jour ? Traditionnel petit déj' en terrasse... entre 9 et 11 heures, réunion... de travail. Bigre ! Le thème : « *La femme de Méditerranée et la crise* ». Mesdames ont dû philosophier dur. La suite ? Apéro sur « le site des Villas des mers du Sud », « déjeuner sur la plage », « après-midi détente avec excursion à Djerba, synagogue de la Ghriba, village de potiers, shopping », etc. Et pour clore cette journée professionnelle bien remplie : « 19 heures, conclusion des travaux ». Des travaux balnéaires ?

La fin du séjour fut encore marquée par quelques joyeux cocktails et dîners au bord de la piscine. Pas facile d'être une Femme de Méditerranée...

Nice et la Savoie maltraitées, mais bientôt libérées

LA République française vatt-elle se voir contrainte de « décoloniser » Nice et la Savoie ? C'est la question, toute juridique mais bien réelle, qui se pose dans les couloirs du Quai d'Orsay depuis quelques semaines... La raison en est simple : le traité de paix avec l'Italie signé le 10 février 1947 à Paris par 21 États faisait obligation de « notifier » au gouvernement italien et d'enregistrer auprès du secrétariat de l'ONU les traités passés qui avaient été suspendus pendant la guerre mais que le signataire voulait rétablir. Et ce dans un délai de six mois, sous peine d'abrogation.

Tel était bien sûr le cas du traité du 24 mars 1860 par lequel le roi de Piémont-Sardaigne, Victor-Emmanuel II, avait cédé Nice et la Savoie à la France de Napoléon III. Or le gouvernement de la IV^e République a laissé passer ce délai de six mois et omis cette formalité capitale ! De là à soutenir que le traité de 1860 est virtuellement abrogé... Ce sont deux indépendantistes qui ont récem-

ment déterré cette clause, alors que la France célèbre officiellement cette année les 150 ans du rattachement de Nice et de la Savoie... Jean de Pingon, fondateur de la Ligue savoisiennne, et Alain Roullier-Laurens, qui milite « Pour la restauration des libertés niçoises », l'ont fait savoir dans leur Déclaration de Genève le 24 mars dernier.

Une peccadille, un fantôme de séparatistes ? Le député UMP de Roanne Yves Nicolin, avocat de son état, a repris l'argumentation dans une question écrite du 6 avril. Il demandait de spécifier « les mesures que le gouvernement entend prendre pour faire face et anticiper à l'ONU le risque certain de reconnaissance internationale de la Savoie par un ou plusieurs États étrangers ravis de brandir le traité de Paris de 1947 et de reconnaître un micro-Etat géopolitiquement stratégique et détaché de la France »...

Preuve que la question est épineuse, le ministère de l'Intérieur a refilé la patate chaude au Quai d'Orsay, qui a finale-

ment publié sa réponse le 15 juin dernier. Un brin péremptoire en son début : le ministère de Kouchner « confirme que ce traité est toujours en vigueur », car, à l'en croire, le défaut d'enregistrement n'aurait « aucune incidence sur sa validité » en vertu de la charte de l'ONU ; seule importerait la notification du traité de 1860 au gouvernement italien qui a bien été faite en novembre 1948 (mais passé le délai de six mois !). Malgré le langage juridique, la fin de la réponse officielle laisse pourtant poindre une certaine anxiété : « Le ministère des Affaires étrangères a néanmoins pris, d'ores et déjà, toutes les dispositions utiles pour que le traité de Turin du 24 mars 1860 soit bien enregistré dans les meilleurs délais auprès du secrétariat de l'ONU. »

Vite, vite, avant que la Libye (elle-même décolonisée en vertu de cette même clause de 1947 !) ne s'en empare, et que Kadhafi ne reconnaisse la Savoie libre juste pour énerver Sarko !

D. F.

J
d
p
p
d
p
A
n
s
n
r
n
d
S
d
L
c
c
d
u
fi
L
g
a
fi
a
F
s
F
l
s
s
d
c
t
à
à
r